

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU 02 JUILLET 2019

OBJET

N° 21/2019
DM n°1
Budget AEP 2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de Tournon

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 30

Qui ont pris part au vote : 33 (3 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 18 juin 2019

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Philippe PONTON, Raymond RAVAGE (suppléant), Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Laurent COURBIS, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ (pouvoir Stéphane LAFAGE), Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Christophe FRACHON (pouvoir Daniel BLACHE), Guy FAURE, Michel CIMAZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Michel MOULIN (pouvoir Éric BOURRY), Gilles LEBRE, Stephan CHABOUD, Pierre LUYTON, Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Marcel FRECHET, Yohan BLANCHARD et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Éliane BLACHE.

Absents excusés : Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Daniel DUFOUR, Michel REYNAUD, Stéphane LAFAGE (pouvoir Patrick DERIVAZ), Daniel BLACHE (pouvoir Christophe FRACHON), Daniel FAYARD, Éric BOURRY (pouvoir Michel MOULIN), Gilles BRUN, Michel DELOCHE, Michel BRET, Jean-Marc SITAR, Jacques-Henri ROCHE, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT et Gérard CHAPUIS.

Secrétaire de séance : M. Alain BOS.

Le Rapporteur : M. BERGER Bernard, Vice-Président aux finances.

A la demande de notre Trésorier et afin de respecter la norme M49 du budget de l'eau, certains comptes du chapitre 040 en dépenses d'investissement doivent être modifiés.

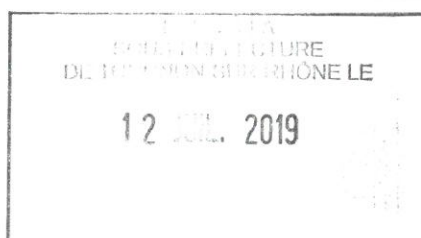
Pour ce faire, il est proposé de procéder aux inscriptions budgétaires modificatives suivantes.

DELIBERATION :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte la décision modificative n° 1 au budget du service eau potable 2019, comportant les inscriptions budgétaires suivantes.

En section d'investissement :



**Syndicat d'Eau Potable
Crussol - Pays de Vernoux
(Ardèche)**

OBJET

**N° 21/2019
DM n°1
Budget AEP 2019**

Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
040- Amortissements subventions équipement	1391	Subventions d'équipement	- 136 000 €	
	13918	Autres	+ 136 000 €	
	13911	Etat	- 5 000 €	
	139118	Autres	+ 5000 €	
	13916	Autres	+ 2854 €	
21- Immobilisations corporelles	21531	Réseaux adduction eau	- 2854 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.

Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.